Sortie des Classes Maternelles

Les enfants des classes maternelles <u>ne sont pas autorisés à quitter seuls l'école</u> pour des raisons évidentes de sécurité. <u>Vous devrez donc</u> :

• soit venir chercher vous-même votre enfant, soit le confier à un adulte désigné ci-dessous.

Ou • à un frère ou soeur de votre enfant (uniquement à partir du CM1).

AUCUNE DEROGATION NE SERA AUTORISEE.

Afin de dégager la responsabilité de l'école, vous voudrez bien remplir ce coupon et le remettre à l'enseignante <u>avant le vendredi 02 Septembre</u> - MERCI

Je soussigné (e)			
(1)	VIENDRAI CHERCHER mon ENFANT MOI-MEME à L'ECOLE. AUTORISE la DIRECTRICE à CONFIER mon ENFANT		
	•	Son FRERE ou sa SOEUR (à partir du CM1)	
	٥	Mr ou Mme	
		Mr ou Mme	
		Mr ou Mme	
		Mr ou Mme	
4 personnes autorisées au maximum			
Je DEGAGE AINSI la RESPONSABILITE du CORPS ENSEIGNANT			
Fait à LORIENT, le			SIGNATURE